



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 29 JUIN 2021 À 18 H

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'une personne autorisée à appliquer le Règlement numéro 461-2013 relatif aux nuisances
2. Désignation d'une personne autorisée à appliquer le Règlement numéro 463-2013 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
3. Désignation d'une personne autorisée à appliquer le Règlement numéro 466-2013 relatif au stationnement
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre

PÉRIODE DE QUESTIONS.